



Communiqué de presse :

PLF 2025 : Le collectif Rénovons demande au Gouvernement de faire de l'investissement dans la rénovation énergétique performante un outil en faveur de la protection du pouvoir d'achat et de la santé des ménages

Alors qu'approche la présentation du projet de loi de finances pour 2025 et que se dessine une nette tendance à la baisse du financement de la transition énergétique, le collectif Rénovons tient à rappeler au nouveau Gouvernement que le soutien public en faveur de la rénovation performante des bâtiments constitue un véritable investissement, qui permettra à moyen terme de réduire la dépense publique.

L'investissement public dans la rénovation énergétique performante est, à moyen terme, un outil de maîtrise de la dépense publique

Le coût de l'inaction en matière de rénovation performante pèse lourdement sur les finances publiques. Les passoires thermiques sont à l'origine, pour leurs occupants, de pathologies cardiovasculaires, respiratoires, ainsi que de diverses maladies. Celles-ci sont liées à l'existence de ponts thermiques, engendrant une mauvaise qualité de l'air intérieur, et à une trop grande exposition au froid, à l'humidité et à la chaleur. Les travaux du Scénario Rénovons démontrent qu'un plan décennal de rénovation au niveau BBC rénovation permet **d'économiser 700 millions d'euros par an pour le système de santé**, grâce à l'amélioration de l'état de santé des ménages vivant dans ces seules passoires énergétiques. **De plus, chaque euro investi dans la rénovation BBC générerait un retour de 1,13 € pour l'État¹.**

La généralisation de la rénovation performante entraîne une réduction significative de la consommation d'énergie des ménages, contribuant ainsi à diminuer les importations d'énergies fossiles et à réduire le déficit commercial de la France, tout en renforçant sa stabilité économique. De plus, la massification des travaux de rénovation performante génère un besoin accru de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et les industries associées, favorisant la création d'emplois (de 107 000 en 2006 à 189 000 en 2022)². Cette dynamique se traduit par une

¹ Rénovons, [Scénario Rénovons, 2020](#)

² Marché et emplois concourant à la transition énergétique, édition 2024

augmentation des revenus et des recettes fiscales de l'État, notamment à travers l'impôt sur le revenu et la TVA, perçue à la fois sur les commandes liées aux travaux et sur l'augmentation du pouvoir d'achat des nouveaux salariés du secteur.

+ 61 % au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023 : de la nécessité de préserver la bonne tendance de la rénovation performante des bâtiments

Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments sont au cœur des préoccupations des Français : pouvoir d'achat, santé, et protection de l'environnement. Pourtant, la France compte encore 4,8 millions de passoires énergétiques. Malgré l'ambitieuse réforme de MaPrimeRénov', avec son pilier Accompagné, que nous avons saluée et soutenue, le rythme des rénovations performantes demeure insuffisant.

Il convient néanmoins de souligner la hausse de 61 %³ de dossiers de rénovation performante au premier semestre 2024 (par rapport au premier semestre 2023). Cette dynamique positive doit être réaffirmée et consolidée, en continuant à orienter vers le parcours accompagné la politique publique de rénovation énergétique, et en maintenant les crédits qui lui furent alors alloués. Le financement public des travaux en mono-gestes dans les passoires énergétiques doit, comme initialement prévu, s'arrêter fin 2024.

Rénovons rappelle que ces orientations ont été le fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière. Si de nouvelles évolutions devaient voir le jour, le collectif indique être ouvert au dialogue mais souhaite que celles-ci :

- fassent l'objet d'une concertation similaire ;
- portent sur des aspects paramétriques et ne remettent pas en question les orientations et les objectifs généraux du dispositif adopté lors du projet de loi de finances précédent ;

La hausse constante de la précarité énergétique

Actuellement d'un montant moyen de 148 euros, le chèque énergie couvre moins de 10 % de la facture annuelle moyenne d'énergie des ménages (1 912 euros/an en 2022, soit avant la crise énergétique). Chaque année, un nombre croissant de ménages français indiquent souffrir du froid chez eux (14 % en 2020, 20 % en 2021, 22 % en 2022, 26 % en 2023), quand 55% des Françaises et des Français ont, en 2023, déclaré avoir souffert de la chaleur dans leur logement pendant au

³ ANAH – *Bilan de MaPrimeRénov au 1er semestre 2024 - 27 juillet 2024*

moins 24 heures (+8 points par rapport à 2020)⁴, la vulnérabilité des ménages français à l'augmentation des prix de l'énergie reste très importante.

Certains ménages renoncent à se chauffer en hiver (79 % d'entre eux déclarent avoir restreint le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées), quand d'autres doivent payer de lourdes factures d'énergie pour assurer, en hiver comme en été, un confort dans leur habitation. Pour la première fois, le cap du million d'interventions (coupures et réductions de puissance) en raison d'impayés de factures d'énergie a été franchi en 2023. C'est une hausse de 50 % par rapport à 2019⁵. Parmi elles, plus de 178 000 ménages ont subi une coupure d'électricité car ils ne parvenaient plus à payer leurs factures.

Dès lors, le collectif Rénovons demande au Gouvernement :

- de maintenir l'ambition affichée lors de la version de MaPrimeRénov' adoptée dans projet de loi de finances précédent, et de faire de la rénovation énergétique performante des bâtiments un investissement au service de l'environnement, de la santé et du pouvoir d'achat des Français ;
- d'aider les ménages à faire face à la précarité énergétique en triplant le montant moyen du chèque énergie et en élevant le plafond du revenu fiscal de référence (RFR) pour en bénéficier à 16 120 € par an, soit l'équivalent du SMIC.



⁴ ONRE - *Le parc de logements par performance énergétique au 1er janvier 2023 - Novembre 2023*

⁵ Médiateur de l'énergie, 2024